

Bureau syndical du 13 juin 2019

DELIBERATION N° 2019-06-032
Autorisation de signature des marchés – Mise à disposition, enlèvements, remplacements et transports de bennes issues des sites du Syvadec

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le sept juin, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et VALERY Jean-Noël.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.
 Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 24/06/2019

et de la publication de l'acte le: 24/06/2019



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190613-2019-06-032-DE
 Date de réception préfecture :

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen selon le principe de l'accord cadre mono attributaire, sans mini ni maxi et se déroulant par bons de commande.

Elle se compose de 2 lots distincts et définis comme suit :

Lot 1 – Transports de déchets depuis la recyclerie de Viggianello.

Lot 2 – Transports d'ordures ménagères résiduelles depuis le quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Le lot 1 ayant été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'offres, la présente délibération ne concernera que le lot 2.

Ce contrat aura une durée de 12 mois partant de sa notification et sera reconductible expressément 3 fois 12 mois.

Section de fonctionnement: Article 611

Estimation budgétaire par tranche de 12 mois du Lot 2 : 111 640.00 € HT

Pour le lot 2, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation, par la Commission d'Appel d'Offres.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec à signer le marché visant à la mise à disposition, enlèvements, remplacements et transports de bennes issues de la recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio avec l'entreprise FRANCISCI TRANSPORT ayant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation.

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce contrat.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20190613-2019-06- 032-DE Date de réception préfecture :
--

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
 - o Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec : l'entreprise FRANCISCI TRANSPORT
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190613-2019-06-032-DE
Date de réception préfecture :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation de signature des marchés - Mise à disposition, enlèvements, remplacements et transports de bennes issues des sites du Syvadec

Date de transmission de l'acte : 24/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 24/06/2019

Numéro de l'acte : 2019-06-032 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 02B-200009827-20190613-2019-06-032-DE

Date de décision : 13/06/2019

Acte transmis par : Vincent ANDREI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics